



Rapport d'activités 2025





Mot de la présidence

Ce rapport tant attendu est arrivé ! C'est l'occasion de faire le point à presque un an de présidence : nous n'avons pas chômé.

L'année **2025** a constitué un tournant pour Point de Contact, tant dans son développement que dans la reconnaissance de son expertise. Merci à l'équipe pour ce travail considérable, et aux internautes pour leurs signalements, multipliés par 3 en 2025 ! Ils contribuent, une fois transmis à la plateforme gouvernementale Pharos, à lutter contre la cybercriminalité.

L'année a été marquée par la désignation de Point de Contact par l'Arcom en qualité de signaleur de confiance, consacrant plus de vingt années d'expertise dans l'identification et la qualification de contenus illicites en ligne. Les résultats parlent d'eux-mêmes : 29 640 notifications émises, faisant de l'association le **premier signaleur de confiance français**, avec **97 % des contenus retirés ou rendus inaccessibles**.

Cette expertise a été reconnue au plus haut niveau : la ministre chargée du numérique, les Défenseurs des droits, la vice-procureure cyber du Parquet de Paris et l'Office Mineurs se sont rendus dans nos locaux. L'association a également contribué aux travaux parlementaires sur les effets de TikTok sur la santé mentale des jeunes, et a été consultée par la CNCDH sur son dispositif Disrupt.

Hotline française du réseau INHOPE, Point de Contact a contribué à l'identification d'auteurs de contenus pédocriminels en lien avec INTERPOL, et poursuit ses actions de prévention, de sensibilisation et de plaidoyer.

Merci à toutes et tous, équipes, membres, partenaires et internautes, qui rendent cette mission possible. Point de Contact poursuivra son engagement avec la même exigence **d'indépendance, de rigueur et de détermination.**"



Anne SOUVIRA
Présidente de Point de Contact

Propos liminaires

L'année 2025 marque une étape structurante dans le développement de Point de Contact, à la croisée d'évolutions stratégiques, d'innovations opérationnelles et d'un engagement toujours plus affirmé dans la lutte contre les cyberviolences, consolidant ainsi son rôle d'acteur de référence dans la régulation et la sécurisation de l'espace numérique.

27 mars 2025 Point de Contact désigné signaleur de confiance par l'Arcom

Le régulateur de la communication audiovisuelle et numérique a désigné notre association comme **signaleur de confiance** en application du Règlement européen sur les services numériques / Digital Services Act. Point de Contact rejoint la liste des structures françaises reconnues pour leur rôle dans la lutte contre les contenus illicites en ligne.

Cette reconnaissance consacre plus de **27 ans d'expertise dans l'identification et la qualification de ces contenus**, tout en renforçant notre capacité d'action grâce à des canaux de signalement prioritaires auprès des plateformes.

23 juin 2025 Anne Souvira élue présidente de Point de Contact

Lors de l'assemblée générale, **Anne Souvira est élue présidente de Point de Contact**. Commissaire divisionnaire honoraire et ancienne cheffe de la mission « cyber » de la Préfecture de police de Paris, elle apporte une expertise reconnue en prévention et sécurité numérique ainsi qu'une connaissance approfondie des enjeux institutionnels.

3 juin 2025 Grande Enquête sur les cyberviolences sexistes et sexuelles

Entre le 3 juin et le 3 août 2025, une enquête nationale inédite a permis de mieux documenter les réalités, les mécanismes et les impacts des violences en ligne. La publication d'un rapport à venir témoigne de notre engagement, en cohérence avec les objectifs du Plan d'action interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes.



12 octobre 2025 Lancement du groupe d'étude sur l'aller-vers numérique (GEAVN)

Né du constat partagé avec le programme PARÉ de la Fondation Droit d'Enfance sur le manque de visibilité sur l'exploitation sexuelle de mineurs en ligne, ce groupe réunit associations, acteurs spécialisés, professionnels du numérique et chercheurs pour partager les pratiques et faire émerger des réponses adaptées à l'échelle nationale.

Partie 1

Présentation de l'association et de ses missions

À propos de Point de Contact

Créée en 1998, **Point de Contact est une association d'intérêt général** dont la mission principale est de **lutter contre la prolifération des contenus illégaux en ligne et de protéger les droits des internautes**. Grâce à sa capacité à faire retirer efficacement des propos, images ou vidéos illicites, elle occupe une place centrale dans la défense des droits des individus dans les espaces numériques.

S'appuyant sur **27 ans d'expertise** et sur une fine connaissance des usages digitaux, l'association développe des actions de **sensibilisation** auprès du grand public, propose des **formations** aux professionnels et participe à des projets de **recherche**. Nous sommes convaincus qu'une protection effective des internautes repose sur une approche holistique articulant **prévention, accompagnement et soutien** ; une exigence qui guide l'ensemble de nos actions.

Point de Contact agit pour neutraliser les contenus illicites tout en menant des actions de **plaidoyer** à destination de la société civile, des pouvoirs publics et des acteurs professionnels. Engagée en France comme à l'international, elle œuvre en faveur d'un numérique plus sûr et plus responsable.

Notre stratégie - SAFE NET

L'ensemble de nos initiatives est structuré autour de l'acronyme SAFE NET, qui rassemble les sept piliers de notre action pour faire d'Internet un espace plus sûr et inclusif.

S
suivre

Observer et documenter les cyberviolences et leurs évolutions

A
aider

Aider et accompagner les victimes de cyberviolences

F
former

Renforcer les compétences des professionnels et acteurs de terrain

E
éduquer

Sensibiliser le grand public aux risques et aux droits en ligne

N
neutraliser

Faire retirer les contenus illicite en ligne

E
étudier

Étudier les cybercriminalités et contribuer à la recherche

T
transformer

Enrichir l'écosystème numérique par le plaidoyer

Safer Internet France

Le programme Safer Internet France constitue le volet français de l'initiative européenne Better Internet for Kids, dédiée à la protection et à l'éducation des mineurs aux usages numériques. Composé de Tralalere, Point de Contact et e-Enfance il repose sur une approche intégrée articulant prévention, accompagnement et signalement.

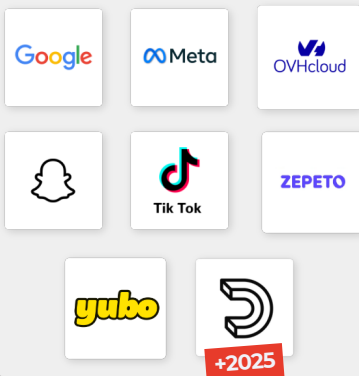
TRALALERE

Internet
Sans
Crainte

POINT
DE
CONTACT
NET

e-Enfance
3018

Nos membres



MEMBRES FOURNISSEURS DE SERVICES INTERMÉDIAIRES (FSI)

Les membres Fournisseurs de Services Intermédiaires (FSI) sont des sociétés commerciales fournissant des services intermédiaires au sens de l'article 3 du DSA : services d'hébergement, plateformes en ligne, moteurs de recherche, transport de données.

- ▶ GOOGLE, META, OVHcloud, SNAPCHAT, TIKTOK, ZEPETO, YUBO, DAILYMOTION



MEMBRES TECH

Les membres TECH sont des personnes morales légalement constituées sous forme de sociétés commerciales spécialisées dans la fourniture de technologies en lien avec la protection et la sécurité en ligne.

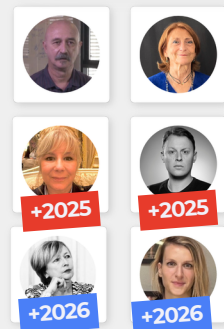
- ▶ ALEPH NETWORKS, BLUE EFFICIENCIE, INA, LIMBER SECURITY, VERIFROM, SAFEBEAR, YOTI



MEMBRES OBSERVATEURS

Les membres observateurs, sont les autorités publiques, les personnes morales de droit public et les entités internationales de droit privé ou public dont les missions sont proches ou connexes avec l'objet statutaire de l'association.

- ▶ PRÉFECTURE DE POLICE DE PARIS, GENDARMERIE NATIONALE



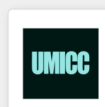
MEMBRES D'HONNEUR

Le titre de membre d'honneur peut être décerné par le Conseil d'Administration aux personnes physiques qui disposent d'une expertise en lien avec l'activité de l'Association.

- ▶ ALAIN DOUSTALET, ANNE SOUVIRA, SÉVERINE MEUNIER, ALEXANDRE RODDE, MYRIAM QUÉMENER, SARAH JANE MELLOR

MEMBRES SUPPORT

Les personnes morales légalement constituées sous forme de sociétés commerciales ou d'associations, d'entités civiles ou publiques dont l'une des activités principales ou essentielles n'est pas en lien avec les technologies des membres TECH et FSI.



- ▶ UMICC

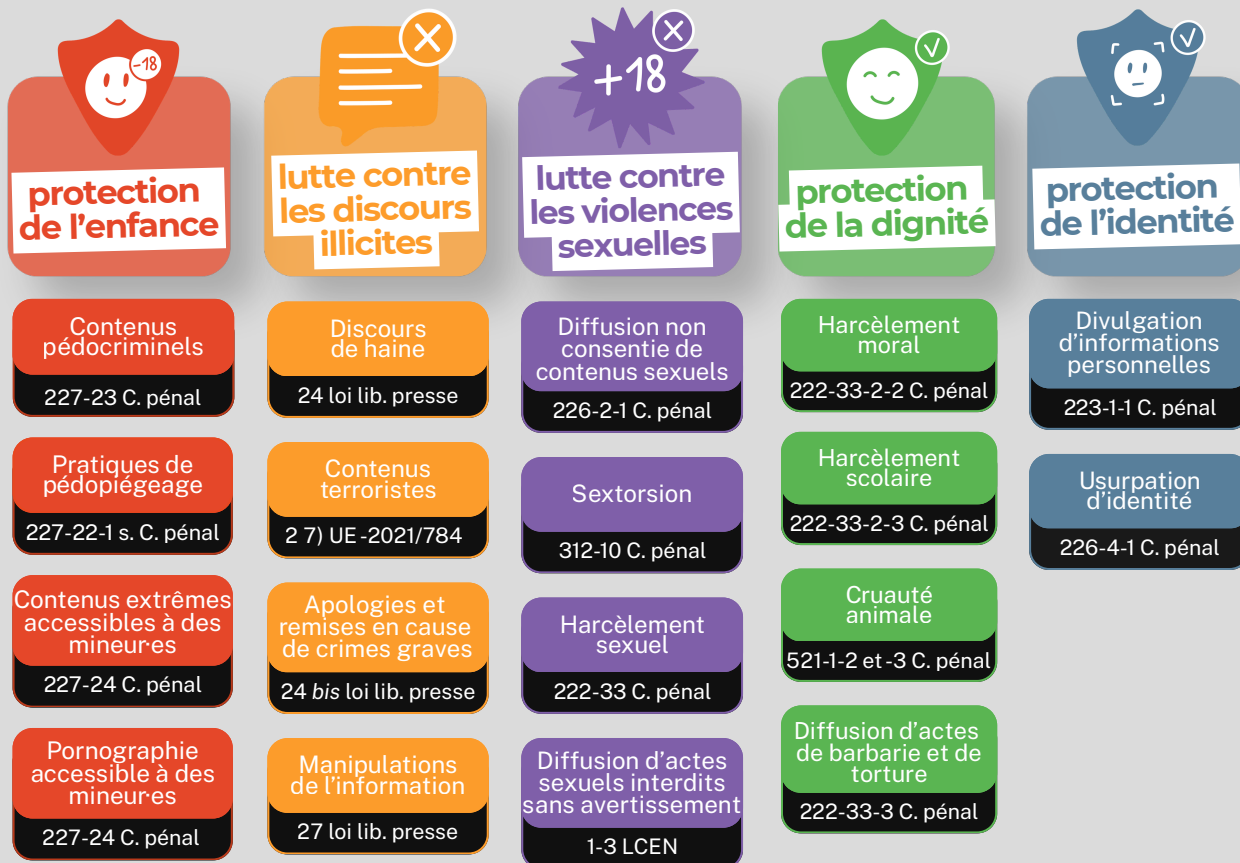
Nos domaines d'action

En 2025, Point de Contact s'est appuyé sur **18 fondements juridiques** différents pour solliciter le retrait de contenus en ligne. Si la majorité relève du Code pénal français, d'autres cadres viennent compléter notre action : la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, la loi LCEN du 21 juin 2004, ainsi que le règlement européen 2021/784 relatif aux contenus terroristes.

18
fondements
juridiques

Notre action s'organise autour de cinq domaines d'intervention. La **protection de l'enfance**, notre principal champ d'action, couvre les contenus pédocriminels, le pédopiégeage ainsi que l'exposition des mineurs à des contenus pornographiques ou extrêmes. La lutte contre les **discours illicites** englobe quant à elle les discours de haine, l'apologie du terrorisme, la remise en cause de crimes graves et les manipulations de l'information. Nous agissons également contre les **violences sexuelles** facilitées par le numérique : diffusion non consentie de contenus intimes, sextorsion, harcèlement sexuel et diffusion d'actes sexuels interdits sans avertissement. La **protection de la dignité** couvre le harcèlement moral et scolaire, la cruauté animale et la diffusion d'actes de barbarie. Enfin, la **protection de l'identité** vise la divulgation d'informations personnelles et l'usurpation d'identité.

Cette couverture large reflète notre conviction qu'une **lutte efficace contre les cyberviolences exige un cadre juridique aussi complet que les formes que prennent ces phénomènes.**



Le signalement

Point de Contact s'inscrit dans une logique de **clarté** et de **transparence** en détaillant le **fonctionnement de son dispositif de traitement des signalements**. Chaque contenu transmis fait l'objet d'un examen attentif, mené par une équipe de quatre juristes spécialisés en droit pénal, droit du numérique et droits fondamentaux. Afin de faire face à l'augmentation continue des signalements reçus, l'équipe s'est renforcée début 2026 avec l'arrivée d'un-e cinquième juriste analyste.

Processus de traitement d'un signalement

● Analyse

● Notification

● Communication

● Suivi



1

Réception du signalement

Point de Contact reçoit des signalements du public via différents canaux (formulaire, application, extension de navigateur) ainsi que des hotlines INHOPE du monde entier.



2

Examen juridique du contenu signalé

Si le contenu est toujours en ligne et accessible, il est analysé puis qualifié par un juriste spécialisé en droit pénal, droit du numérique et droits fondamentaux.



3

Identification et localisation du service d'hébergement

Le service d'hébergement du contenu est identifié et géolocalisé afin de déterminer les autorités compétentes et procédures à suivre.



4

Notification aux autorités compétentes

Si le contenu est illicite et relève de notre champ de compétence, il est transmis aux autorités, par exemple Pharos ou l'OCRTEH (Office central pour la répression de la traite des êtres humains), pour enquête.



5

Notification au service numérique hébergeant le contenu

Après un court délai, Point de Contact émet une notification à la plateforme ou au service hébergeant le contenu illicite afin d'en obtenir le retrait. En tant que signaleur de confiance DSA, nos notifications bénéficient d'un traitement prioritaire auprès des plateformes.



Pour les contenus d'exploitation sexuelle de mineurs hébergés à l'étranger, le relais est assuré par la hotline INHOPE compétente dans le pays d'hébergement.



6

Réponse au signalant

Nos analystes répondent aux signalants qui ont laissé leur adresse e-mail dans le formulaire, pour les informer des suites données à leur signalement.



7

Veille au retrait du contenu

Chaque jour, un analyste vérifie si les contenus qualifiés d'illicites ont bien été retirés ou rendus inaccessibles par les plateformes et hébergeurs.

Le statut de signaleur de confiance

Le **Règlement européen sur les services numériques (RSN / DSA)**, entré en application en 2024, impose aux plateformes en ligne de **traiter rapidement les signalements de contenus illicites**, c'est-à-dire **tout contenu contraire au droit européen ou national**, quel que soit l'objet ou la nature de la règle de droit. Pour renforcer l'efficacité de ces signalements, le DSA crée un statut spécial : celui de **signaleur de confiance**.

En France, c'est **l'Arcom** qui désigne les organisations pouvant prétendre à ce statut, après vérification de leur expertise, de leur indépendance vis-à-vis des plateformes, et de la qualité de leurs signalements. Le **27 mars 2025, Point de Contact a été officiellement reconnu signaleur de confiance**, consacrant son expertise dans la lutte contre les cyberviolences et la protection des victimes dans l'espace numérique.

Les critères de désignation

- Expertise**
Connaissance avérée du domaine et des types de contenus signalés
- Indépendance**
L'entité doit être indépendante des fournisseurs de plateformes en ligne
- Diligence, objectivité, précision**
Signalements fondés, ciblés et réalisés dans les meilleurs délais

Concrètement

- Nos signalements **bénéficient d'un traitement prioritaire** par l'ensemble des plateformes soumises au DSA.
- Point de Contact peut signaler des contenus à **toutes les hébergeurs/plateformes opérant en Europe**, quel que soit leur lieu d'établissement.

Article 22 du Digital Services Act (DSA) — Règlement UE 2022/2065

Les signaleurs de confiance français

Prévention et lutte contre la piraterie audiovisuelle



ifaw Préservation des espèces sauvages

Prévention, soin et réduction des risques des addictions



licra Lutte contre le racisme et l'antisémitisme

Lutte contre l'antisémitisme et le racisme



cgt Information et défense des consommateurs salariés

Protection des mineurs



Point de Contact Lutte contre les cyberviolences et protection des victimes

En contrepartie de ce statut de signaleur de confiance, nous sommes tenus de publier chaque année un rapport de transparence. Début 2026, nous avons ainsi publié notre **premier Rapport de Transparence**, recensant l'ensemble des notifications adressées aux plateformes et hébergeurs, ainsi que les résultats obtenus, une première dans l'histoire de l'association.

[LIRE LE RAPPORT](#)

Rapport de Transparence 2025

Nos partenaires opérationnels

Point de Contact s'inscrit dans un réseau mondial de hotlines et de partenaires institutionnels pour amplifier son action au-delà des frontières françaises.

Partenaires nationaux



Pharos
Partenaire depuis 2010

Plateforme officielle française permettant de signaler des contenus ou comportements illicites en ligne. Point de Contact lui transmet les contenus illicites identifiés dans le cadre de sa convention de partenariat.

34 957 contenus envoyés en 2025



OCRTEH
Canal dédié

Office central pour la répression de la traite des êtres humains. Point de Contact lui transmet spécifiquement les contenus relatifs au proxénétisme.

Réseau international

INHOPE

 Réseau international de hotlines · Membre fondateur

Réseau international dédié à la lutte contre les contenus d'abus sexuels sur mineurs en ligne. Les signalements sont analysés par des experts, transmis aux forces de l'ordre pour enquête et aux hébergeurs pour retrait rapide. Point de Contact est membre fondateur du réseau.

44 000
contenus pédocriminels reçus du réseau



2 200
contenus pédocriminels transmis au réseau

3,235,179

+438%
par rapport
à 2024

contenus pédocriminels identifiés par le réseau

3%

contenus identifiés sont hébergés en France

Contribution à la base ICSE d'INTERPOL

Point de Contact contribue à alimenter la base ICSE d'INTERPOL, outil mondial de référence utilisé dans plus de 70 pays et contenant près de **4,9 millions de fichiers**. Cette base a déjà permis d'**identifier plus de 18 000 auteurs** à travers le monde. Mais surtout, elle joue un rôle déterminant dans la **protection des victimes : en moyenne, 14 victimes sont identifiées chaque jour**.

Universal Classification Schema

Dans une démarche d'harmonisation internationale, INHOPE a développé un référentiel commun de classification des contenus pédocriminels basé sur les critères INTERPOL/ICSE. Point de Contact a été formé à son utilisation au siège d'INTERPOL à Lyon, aux côtés de ses homologues du réseau international.



Partie 2

Panorama des cyberviolences

Vue d'ensemble

Le cœur de l'activité de Point de Contact repose sur l'analyse et la qualification juridique des signalements reçus. Ceux-ci proviennent de trois sources principales : les internautes, particuliers ou professionnels, les hotlines partenaires du réseau INHOPE, et plus rarement de l'équipe opérationnelle elle-même. En effet, lorsqu'un analyste traite un contenu signalé, il peut être amené à identifier des contenus connexes illégaux, donnant lieu à des signalements internes.

L'année 2025 marque un tournant dans l'histoire de l'association : avec **122 317 signalements reçus**, le volume a quasi triplé en un an, soit une progression de **+186%**. Cette évolution sans précédent tient à plusieurs facteurs conjugués : l'obtention du statut de signaleur de confiance et la visibilité accrue qui l'accompagne, mais aussi la progression continue des cyberviolences, une meilleure sensibilisation du public aux dispositifs de signalement, et le renforcement de la coopération internationale via le réseau INHOPE. Parallèlement, les sources de financement et la masse salariale de l'association n'ont pas connu d'évolution comparable. Enfin, la part des contenus illicites détectés continue de progresser, atteignant 57% des signalements traités contre 54% l'année précédente.

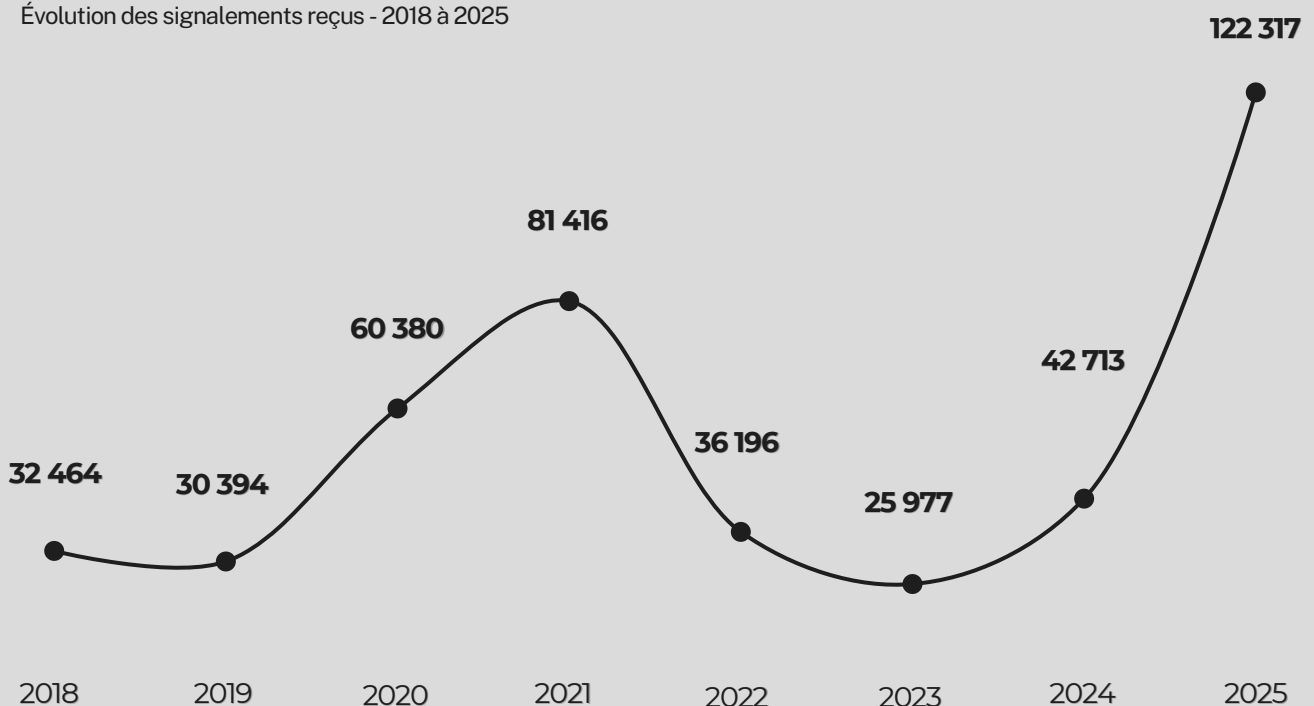
+ 186%
par rapport
à 2024

122 317
signalements reçus

79 691
signalements traités
par nos équipes

45 825
contenus qualifiés
d'illicites

Évolution des signalements reçus - 2018 à 2025



Protection de l'enfance en ligne



Point de Contact a identifié **35 217 pages web pédocriminelles en 2025**.
Nous sommes parvenus à **faire supprimer la totalité des images hébergées sur le sol français**.

35 217

pages web
pédocriminelles qualifiées

+103%
par rapport à
l'année 2024

3 783

contenus virtuels ou générés
par IA

répartition par genre des victimes

94%

6%

■ Féminin ■ Masculin

Une hausse sans précédent

Le doublement des contenus pédocriminels identifiés en 2025 s'inscrit dans **une tendance de fond** : la multiplication des espaces d'échange en ligne, la facilité de diffusion et la montée en puissance de l'IA générative contribuent à l'augmentation du volume de ces contenus. Cette progression renforce l'importance du rôle de Point de Contact dans la chaîne de détection et de retrait, en lien étroit avec les autorités compétentes et le réseau INHOPE.

Contenus virtuels

Sur les 35 217 contenus qualifiés, **3 783 étaient des représentations virtuelles générées par intelligence artificielle ou dessinées**. Ces contenus, bien que non réels, tombent sous le coup de la loi au même titre que les contenus photographiques ou vidéo. Leur progression reflète une tendance préoccupante liée à la démocratisation des outils d'IA générative.



Définition légale

Conformément à l'article **227-23 du Code pénal**, est qualifié de pédocriminel tout contenu représentant, de manière réelle ou simulée, des actes à caractère sexuel impliquant un mineur, quel qu'en soit le support.

- photographies, vidéos, images générées par IA ou dessins
- représentation d'agression sexuelle, de viol ou de prostitution de mineur
- contenus produits par la victime elle-même (auto-production)
- contenus non sexuels détournés à des fins sexuelles



pornographie accessible aux mineurs

Il s'agit de tout contenu de nature pornographique accessible en ligne qui peut être librement consulté ou visionné par un mineur. La simple déclaration de majorité pour accéder au contenu ne suffit pas à le rendre légal.

6 642 contenus qualifiés en 2025

Selon une étude menée par l'Arcom, **28 % des mineurs en France accédaient à des sites pornographiques** en décembre 2022.

La loi du **21 mai 2024**, visant à sécuriser et réguler l'espace numérique impose aux sites pornographiques de vérifier l'âge des utilisateurs afin de protéger les mineurs. Cette mesure a été étendue en 2025 à certains services de l'UE.

Saisi après une décision du juge des référés du tribunal administratif de Paris ayant suspendu la mesure, le **Conseil d'État** a confirmé le dispositif, jugeant qu'il ne porte pas une atteinte grave aux opérateurs et qu'il **contribue à l'objectif de protection des mineurs**.

Conclusion : les sites pornographiques ont l'obligation de mettre en place des mesures de vérification d'âge efficaces.



corruption de mineurs

Lorsqu'un adulte prend contact avec un mineur et tente par ses actions de pervertir la sexualité de sa victime. L'adulte ne doit pas simplement vouloir satisfaire ses propres pulsions sexuelles mais vouloir aussi éveiller celles de la victime, tout en ayant connaissance de son âge.



prostitution de mineurs

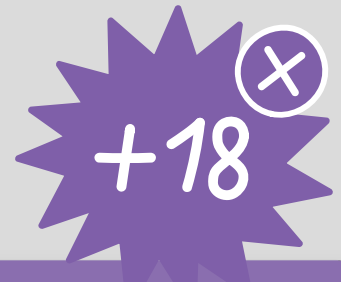
Seuls les clients peuvent faire l'objet d'une répression pénale. Les adultes et a fortiori les mineurs en situation de prostitution sont perçus comme des victimes. Toutefois, comme pour l'infraction de proxénétisme, cette infraction est difficilement qualifiable lorsqu'elle est commise en ligne car elle fait l'objet d'une dissimulation active de la part des réseaux.



pratiques de pédopiégeages

Le grooming en anglais, ou la sollicitation sexuelle de mineur en français, vise les situations où un adulte prend contact avec un enfant ou un adolescent dans le seul but d'obtenir un acte sexuel de sa part ou de commettre un abus à son encontre.

Violences sexuelles en ligne

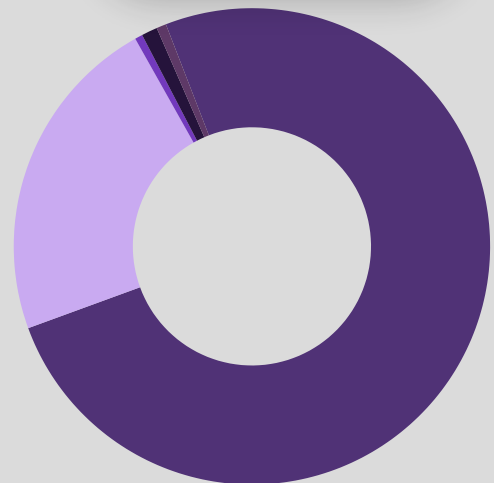


Comme les années précédentes, dans **8 cas sur 10**, les victimes de **cyberviolences sexistes et sexuelles (CVSS) sont des femmes**. Point de Contact constate une augmentation de **+250 % par rapport à 2024**, avec **2 871 contenus illicites qualifiés dans ce domaine**.

En 2025, le phénomène de **sextorsion** s'est encore fortement **amplifié** au sein du spectre des violences sexuelles en ligne avec **644 contenus qualifiés**. Ce type d'abus, qui consiste à menacer ou faire chanter une victime avec la diffusion de contenus intimes afin d'obtenir davantage d'images, de l'argent ou un avantage quelconque, représente une part de plus en plus importante des signalements de violences sexuelles (14% en 2024).

Parallèlement, les violences sexuelles en ligne dans leur ensemble ont connu une hausse très marquée, avec une augmentation de près de **250 % des signalements**.

2 871
contenus qualifiés
en 2025



- 75 % Diffusion non consentie de contenus intimes
- 22 % Sextorsion
- 1 % Représentation d'actes sexuels illégaux sans avertissement
- < 1 % Harcèlement sexuel
- < 1 % Représentation d'actes sexuels illégaux sans avertissement

Parts exprimées en pourcentage des contenus qualifiés d'illicites en matière d'infractions sexuelles facilitées par la technologie pour lesquelles Point de Contact est compétente, sur un total de 2871 contenus illégaux.

Le projet Disrupt



3 555

signalements
reçus en 2025

x2

par rapport à
l'année 2024

Disrupt est un dispositif dédié à l'accompagnement des victimes confrontées à la diffusion non consentie d'images intimes. Il leur permet d'agir rapidement pour limiter la propagation de ces contenus en ligne. Concrètement, **les images signalées sont transformées en empreintes numériques (hash) puis intégrées à notre base sécurisée, mise à disposition des plateformes afin de faciliter leur détection et leur retrait de manière proactive**. Le recours à Disrupt connaît une progression marquée : le nombre de victimes accompagnées a doublé par rapport à l'année précédente, témoignant à la fois d'un besoin croissant et d'une meilleure appropriation du dispositif.



+18 diffusion non consentie de contenus intimes

La diffusion non consentie de contenus intimes, parfois appelée à tort « revenge porn », vise les situations où une personne publie sur internet, sur les réseaux, ou envoie à d'autres personnes, des photos ou vidéos à caractère intime, sans que la personne visible sur ces contenus n'ait donné son accord.

Depuis 2025, Point de Contact collabore avec Osez le Féminisme pour soutenir les victimes de diffusion non consentie de contenus intimes, permettant le retrait de centaines de contenus illégaux grâce à une expertise juridique et un accompagnement de terrain complémentaires.

2162

contenus qualifiés en 2025

BON À SAVOIR

Le terme « revenge porn » est inadapté : il véhicule une idée de vengeance, suggérant une faute préalable et participant à la **culpabilisation de la victime**, alors que les motivations des auteurs sont en réalité variées (menace, extorsion, contrôle, humiliation). Il ne rend pas compte de la diversité des contextes de violence ni des usages de ces images. Enfin, il entretient une confusion avec des contenus sexuels consentis et invisibilise certaines formes de violences, notamment celles impliquant des mineurs.



représentation d'actes sexuels illégaux (viols, inceste, agressions sexuelles) sans avertissement

En 2024, Point de Contact avait ouvert sa compétence à un nouveau type de contenus : les contenus pornographiques reproduisant des scènes de viol ou d'inceste simulées. Cela faisait suite à la création d'une nouvelle obligation pour les producteurs de ce type de contenus. Ils sont tenus d'afficher un message avertissant le public du caractère illégal des actes représentés, avant et durant tout le visionnage. Ce message doit être clair, lisible et compréhensible, sinon, il est illégal et Point de Contact est fondé à en demander le retrait.



proxénétisme 19

C'est le fait de faciliter la prostitution d'autrui en lui apportant une aide ou une protection, le fait de l'entraîner en l'embauchant ou en la détournant, ou encore le fait d'en percevoir les gains. L'utilisation des réseaux sociaux et du numérique en facilite le fonctionnement des réseaux de prostitution, même s'ils restent difficilement détectables.



harcèlement sexuel

Il s'agit d'une répétition d'actes ou de propos à connotation sexuelle visant une personne et causant une détérioration de ses conditions de vie. La victime peut ainsi être humiliée, dégradée, offensée ou intimidée. Il peut être commis en ligne et se traduire par l'envoi répété de messages, de vidéos ou de photos, provenant d'une ou plusieurs personnes.

Discours illicites



Pour l'année 2025, la **haine en ligne** représente de loin la majorité des discours illicites traités. Les **contenus à caractère terroriste** ainsi que la **manipulation de l'information** complètent ce classement.

5 837
signalements reçus
pour haine en ligne

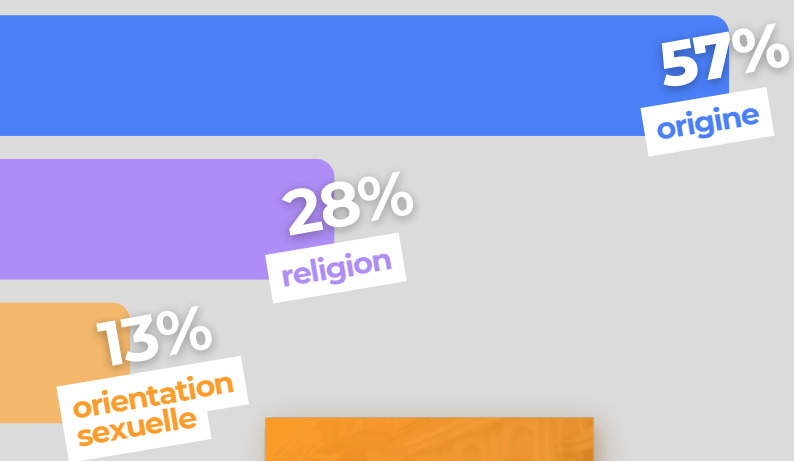
+283%
par rapport à
l'année 2024

12%
de contenus
qualifiés d'illicites

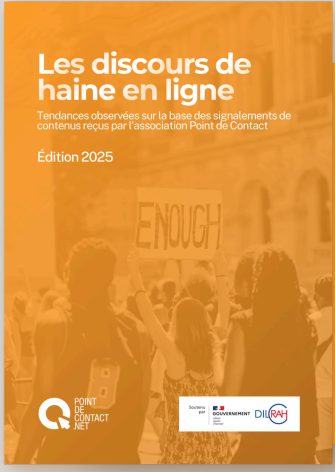
Point de Contact a reçu **5 837 signalements** pouvant relever de la haine en ligne, soit une augmentation de **+283% par rapport à 2024**. Sur cette base, nos juristes ont qualifié **689 contenus d'illicites** (12%). Il convient de préciser que les chiffres présentés ci-dessous sont fondés sur l'échantillon des signalements reçus et ne prétendent pas offrir un panorama exhaustif de la haine en ligne.

Dans la grande majorité des cas, les discours observés ne remplissent pas les critères légaux et demeurent couverts par la **liberté d'expression - liberté fondamentale que nous défendons chaque jour**.

Principaux motifs de discriminations qualifiés par Point de Contact



Un contenu sur deux à caractère haineux lié à l'origine ciblait des **personnes perçues comme d'origine africaine**. Cette proportion témoigne d'une dynamique persistante de racisme en ligne, marquée par des insultes, des stéréotypes déshumanisants et des appels à la haine.



Les discours de haine en ligne en 2025

En décembre 2025, Point de Contact a publié un rapport dédié aux discours de haine en ligne. Financé par la DILCRAH, ce rapport vise à documenter ce phénomène afin de nourrir les actions de prévention, d'alerte et de coopération avec les autorités publiques et les services numériques.

LIRE LE RAPPORT



contenus terroristes

Est considéré comme étant terroriste tout contenu **faisant l'apologie d'actes terroristes ou incitant à les commettre**.

Point de Contact œuvre aussi au retrait des contenus mettant à disposition des internautes des moyens, des méthodes de fabrication d'engins de destruction à base de substances explosives, nucléaires, biologiques, chimiques, mais également à partir de produits domestiques, industriels ou agricoles.

40 contenus qualifiés en 2025



manipulation de l'information

Depuis 2024, Point de Contact participe aussi à l'enrayement du phénomène des fake news ou fausses informations.

Si chacun est libre d'exprimer ses opinions sur Internet et de partager ou relayer des informations, certaines limites ont été posées par la loi française, notamment lorsque le discours tenu est faux et menace d'entraîner des conséquences graves, comme un trouble à l'ordre public ou fausser des élections à venir.

Bon à savoir

En 2025, **91 % des contenus haineux recensés par Point de Contact étaient hébergés sur X**, ce qui met en évidence le rôle central de la plateforme dans la diffusion de discours polarisants. Cette situation s'explique notamment par des faiblesses dans la modération et par des mécanismes favorisant la visibilité de contenus fortement engageants, y compris illicites.

Point de Contact souligne également des **limites dans le processus de signalement**, comme le faible nombre de liens autorisés, des demandes d'informations supplémentaires répétées et des décisions de non-retrait parfois peu explicites.




apologie ou contestation de crime de guerre ou de crime contre l'humanité

Il s'agit de remettre en cause l'existence de crimes contre l'humanité, de génocides, de crimes de réduction en esclavage ou de crimes de guerre déjà établis par une décision de justice. Sont également concernés les propos qui consistent à les nier, les minimiser de manière grossière ou les présenter comme sous un jour favorable.

Protection de la dignité



Protéger les internautes et leur droit à évoluer dans des espaces numériques sains et non violents a conduit Point de Contact à neutraliser des contenus de **harcèlement**, de **cruauté animale** et de **diffusion d'actes de barbarie**. Cette année, **161 atteintes** à la dignité ont été qualifiées.



harcèlement moral, scolaire, ...

82

Le harcèlement moral se caractérise par le fait de tenir des propos ou d'avoir des comportements de manière répétée envers une personne et qui conduit à une dégradation de sa santé physique et/ou mentale. La répétition peut résulter d'une personne agissant plusieurs fois, ou de plusieurs personnes agissant de manière indépendante à une seule reprise chacune.



provocation au suicide

Le Code pénal interdit le fait pour tout individu d'entreprendre toute action dans le but d'inciter autrui à se donner la mort. Un individu se rend donc coupable de provocation au suicide dès lors que ses agissements ont conduit au suicide ou à la tentative de suicide de la personne visée. Dans un registre plus large, il est interdit de faire la publicité en faveur de produits, d'objets ou de méthodes ayant pour but de se donner la mort.



diffusion d'actes de barbarie, viols et torture

Propager une vidéo dépeignant des scènes de graves violences (torture, viols, etc.) constitue une infraction, même si l'on n'a pas participé aux faits. La loi sanctionne sévèrement la mise en circulation de telles images, car elle prolonge la violence subie par la victime et peut encourager sa banalisation. Cette diffusion est passible de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende.



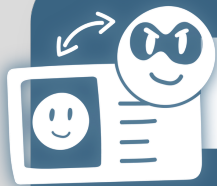
cruauté animale

Nous ne protégeons plus uniquement la dignité des internautes mais participons aussi à la protection des animaux. Il s'agit de contenus représentant des actes de cruauté envers les animaux, c'est-à-dire des images ou vidéos montrant un animal se faire torturer, ou subir des violences graves et acharnées. Cette compétence s'étend aussi aux violences sexuelles.

Protection de l'identité



Intégrée au champ de compétence de Point de Contact en 2024, la **protection de l'identité** s'est rapidement imposée comme une préoccupation majeure pour les internautes, notamment en ce qui concerne le **doxing**, une **pratique en expansion dans le spectre des cyberviolences**.



usurpation d'identité

Cela consiste à se faire passer pour une autre personne, en créant un faux compte à son nom ou en utilisant directement le compte de la victime en usurpant ses identifiants et mots de passe. D'une manière générale, les éléments protégés sont : le nom de la victime, son surnom, son pseudonyme, ses identifiants et mots de passe ainsi que son adresse IP.



deepfakes non-sexuels

C'est le fait de manipuler l'image ou la voix d'une personne sans que celle-ci n'ait donné son accord et de lui donner un sens différent de l'original. C'est donc modifier ce que la personne fait ou dit sur une image ou une vidéo, ou le fabriquer de toute pièce. Toutefois, le deepfake n'est pas illégal dès lors que la nature détournée du contenu est précisée ou apparaît comme évidente.



divulgation d'informations personnelles

77

C'est le fait de diffuser les informations à caractère privé d'une personne, l'exposant ainsi, elle, sa famille ou ses biens, à un risque direct. Les informations protégées sont par exemple le nom de la personne, son adresse, sa situation conjugale ou familiale, sa profession, son lieu de travail... En d'autres termes, elles doivent permettre d'identifier ou localiser la victime.

Doxing : réagir face à la divulgation de ses données personnelles en ligne



➤ [À lire sur notre site](#)

Partie 3

Initiatives et partenariats

Coopérations Institutionnelles

En 2025, Point de Contact a renforcé sa présence auprès des institutions françaises et européennes. L'association a été auditionnée, consultée et citée par de nombreux acteurs publics (parlementaires, ministres, régulateurs) confirmant sa place de référence dans le débat sur la régulation des espaces numériques et la protection des droits en ligne.

Parlement



22 mai 2025 Assemblée nationale

Auditionnée par la Commission d'enquête parlementaire sur TikTok et la protection des mineurs, Point de Contact a alerté les députés sur deux enjeux majeurs : l'**accessibilité des mineurs à des contenus inappropriés**, facilitée par des dispositifs de vérification d'âge largement inopérants et la **diffusion non consentie de contenus intimes**, encore insuffisamment combattue. L'association a plaidé pour des **obligations concrètes et mesurables** à la charge des plateformes, en s'appuyant sur le cadre du DSA, et appelé la France à aller plus loin dans la protection des mineurs en ligne. Point de Contact a également présenté Disrupt, son outil dédié au signalement des violences sexuelles basées sur l'image.

[CONSULTER LE RAPPORT](#)

INTERVENTIONS
D'ALEJANDRA MARISCAL
LOPEZ ET YANN LESCOP



5 mars 2025 Assemblée nationale

Point de Contact était auditionnée par la Délégation aux Droits de l'Enfant aux côtés de l'association Open. L'occasion de rappeler des chiffres illustrant l'urgence de la situation : en 2024, nos équipes avaient identifié 17 000 contenus d'exploitation de mineurs, soit 75% des contenus illégaux transmis aux autorités. Point de Contact a présenté son rôle (signaler les contenus illicites, faire le lien avec les hébergeurs pour en obtenir le retrait) et a plaidé pour une mobilisation accrue de la société civile dans la lutte contre la pédocriminalité en ligne.

INTERVENTIONS
D'ALEJANDRA MARISCAL
LOPEZ ET YANN LESCOP



22 juin 2025 Alexandra Martin

Dans le cadre de la lutte contre la pédocriminalité, nous avons eu le plaisir d'accueillir dans nos locaux la députée Alexandra Martin. Membre de la Délégation aux droits des enfants de l'Assemblée nationale, la députée est venue échanger avec nos équipes autour des enjeux actuels de protection des mineurs en ligne, au cœur de l'actualité parlementaire française et européenne. Au niveau national, Alexandra Martin porte une proposition de loi visant à renforcer la protection des mineurs sur internet et à durcir la répression des violences pédocriminelles en ligne.



Gouvernement

Consultation



26 août 2025 Ministère chargé du Numérique et de l'IA

Huit jours après le décès en live de Jean Pormanove, Point de Contact a été invité par Madame la ministre Clara Chappaz, en charge du Numérique, à présenter ses observations sur la régulation de la plateforme Kick. Aux côtés de l'Arcom, de l'OFAC et de e-Enfance, l'association a rappelé les obligations des plateformes au titre du DSA et versé au débat des données concrètes : Kick n'avait donné suite qu'à 3% des signalements reçus et à seulement 0,5% des signalements pour harcèlement. Des éléments qui ont directement alimenté les poursuites judiciaires engagées dans la foulée.

23 janvier 2025 Commission nationale consultative des droits de l'homme

Dans son avis sur la protection de l'intimité des jeunes en ligne, la CNCDH a recommandé aux pouvoirs publics de financer le développement de Disrupt et d'en assurer une plus grande visibilité, en particulier auprès des enfants. Une reconnaissance bienvenue pour ce dispositif lancé par Point de Contact, qui transforme les images intimes signalées en signatures numériques anonymes, partagées ensuite avec les plateformes pour bloquer proactivement leur diffusion.

3 novembre 2025

Point de Contact a été auditionné par la CNCDH sur les risques liés à la conception des services numériques pour les mineurs, afin de partager son expertise sur l'exposition des jeunes à des contenus nuisibles et sur les limites des dispositifs de protection actuels.



LIRE L'AVIS

Europe



23 janvier 2025 Conseil de l'Europe

En 2025, année de la citoyenneté numérique, notre association a été invitée par le Conseil de l'Europe à participer à la conférence de lancement organisée à Strasbourg, aux côtés notamment de la CNIL et de la DILCRAH.

Cet événement a réuni pendant deux jours des acteurs institutionnels, experts et professionnels afin de partager des pratiques et de contribuer à la définition d'objectifs communs pour **renforcer l'éducation et la démocratie dans l'environnement numérique.**

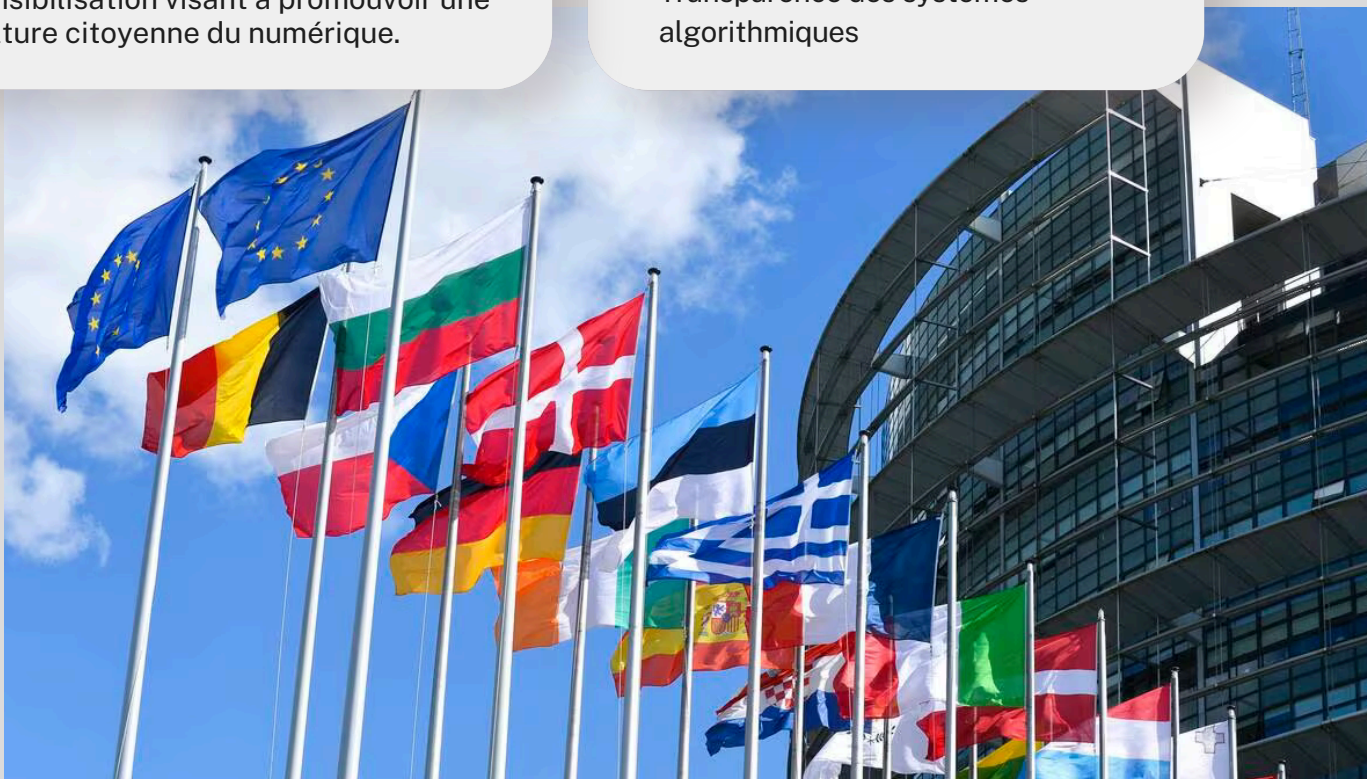
Notre organisation est par ailleurs membre du collectif **Educnum**, au sein duquel elle collabore sur des actions de sensibilisation visant à promouvoir une culture citoyenne du numérique.



24 juin 2025 Parlement européen

Point de Contact a participé à une table ronde aux côtés de Madame Clara Chappaz, ministre en charge de l'Intelligence artificielle et du Numérique, consacrée à la vérification de l'âge et à la mise en œuvre du DSA. L'association a transmis à la Commission européenne **ses recommandations sur les lignes directrices de l'article 28** du règlement, issues de son expertise de terrain :

- Exposition précoce des mineurs et impacts sur la santé mentale
- Application effective et contraignante des obligations du DSA
- Vérification d'âge fiable et respect des droits fondamentaux
- Transparence des systèmes algorithmiques



Contributions auprès des institutions européennes

L'association a multiplié ses contributions aux travaux législatifs et consultatifs de la Commission européenne, en portant son expertise opérationnelle dans les débats sur la régulation des plateformes et la protection des droits en ligne.

12 juin 2025 Offlimits (NL) · APAV (PT) · Point de Contact (FR)

Recommandations communes - Protection des mineurs · Art. 28 DSA

Élaborées en concertation avec des homologues européens, ces recommandations plaident pour un renforcement concret des obligations des plateformes :

- Dispositifs fiables de vérification de l'âge
- Limitation des mécanismes addictifs
- Participation accrue des jeunes dans la conception des dispositifs de protection
- Activation par défaut des paramètres de sécurité
- Meilleure accessibilité des outils de signalement

LIRE LA
CONTRIBUTION



Comments and recommendations on the guidelines on measures to ensure a high level of privacy, safety and security for minors online pursuant to Article 28 of Regulation (EU) 2022/2065

The present response to the European Commission's consultation is the outcome of collaboration between three bodies of theEDPS's international network for combating child abuse online: APAV (Associação Portuguesa de Apoio à Vítima - PT), Offlimits (NL) and Point de Contact (FR). It is the result of twenty years of operational cooperation in the reporting and removal of child sexual abuse material, and of a shared desire to give the European Union the benefit of their unique expertise in the protection of minors and their dignity online.

The following contribution thus aims to provide an analysis of the guidelines published by the European Commission on May 13, 2025, relating to Article 28 of the Digital Services Regulation (EU) 2022/2065 (DSA).

This article requires providers of online platforms accessible to minors to put in place appropriate and proportionate measures to ensure a high level of protection for their privacy, security and safety.

This contribution is structured around three key areas of analysis. It begins by highlighting the positive and promising elements of the guidelines, followed by a set of concrete recommendations aimed at strengthening their practical impact. Lastly, it identifies critical structural limitations that may hinder the effective protection of minors online if not adequately addressed.

- I. Promising provisions that deserve support and reinforcement
- II. Key requirements needed to ensure effective and consistent implementation
- III. Structural shortcomings that risk undermining child protection goals

Contact details:

Point de Contact - info@pointdecontact.net
APAV - apoio@apav.pt
Offlimits - info@offlimits.nl

25 février 2025 DG HOME

Évaluation du Règlement européen sur les contenus terroristes

Point de Contact a pris part à l'évaluation du règlement européen relatif aux contenus terroristes en ligne (TCO) en contribuant aux consultations organisées auprès de la société civile. À cette occasion, l'association a fait valoir ses retours opérationnels afin d'apporter à la Commission européenne un éclairage sur l'effectivité du dispositif, ses limites concrètes ainsi que ses incidences sur la protection des droits fondamentaux en ligne.

7 avril 2025 DG CONNECT

Risques systémiques - violences sexuelles en ligne

L'association a contribué aux travaux européens sur les risques systémiques des grandes plateformes, en soulignant l'ampleur des violences sexuelles en ligne, dont la diffusion non consentie de contenus intimes. L'association a mis en avant son expertise et l'outil Disrupt, tout en recommandant des mécanismes de modération et de signalement plus accessibles, transparents et centrés sur les victimes, conformément au DSA.

27 mai 2025 DG CONNECT

Surveillance des app store

Point de Contact a participé à une étude européenne sur les app stores dans le cadre du DSA, en partageant son retour d'expérience sur les risques pour les utilisateurs (contenus illicites, protection des mineurs, transparence). Cette contribution vise à éclairer la Commission européenne sur l'amélioration des pratiques de modération, de signalement et de protection des droits au sein des écosystèmes d'applications.

Visites et rencontres

Tout au long de l'année, Point de Contact a pris part à de nombreuses visites et rencontres, consolidant sa position d'interlocuteur privilégié sur les enjeux du numérique.



14 mars 2025 DILCRAH

Rencontre avec Monsieur Mathias Ott, délégué interministériel de la DILCRAH, dans le cadre d'un cycle dédié à la lutte contre les discours de haine. Présentation des outils de signalement des cyberviolences et exploration de nouvelles pistes de collaboration autour du RSN et de la loi SREN. Un partenariat renforcé pour mieux protéger les victimes en ligne.



11 juillet 2025 Ministère du numérique

Échanges avec Madame la ministre Clara Chappaz autour des évolutions européennes et de la sécurisation des réseaux sociaux. Mise en lumière du rôle de Point de Contact comme signaleur de confiance dans le cadre du DSA. Un levier clé pour signaler efficacement les contenus illicites et protéger les publics vulnérables.



8 août 2025 ESIWA+

Anne Souvira a participé au séminaire UE-Thaïlande (ESIWA+) consacré à la lutte contre les escroqueries en ligne et la cybercriminalité. Cet événement a réuni acteurs européens et asiatiques autour des enjeux de coopération, de régulation et de réponses opérationnelles face à des menaces transnationales croissantes.



20 octobre 2025 Défenseur des Droits

Visite de Madame Claire Hédon, Défenseuse des droits et Monsieur Éric Delemar, Défenseur des enfants, autour des actions menées contre l'exploitation sexuelle des mineurs en ligne. Focus sur le traitement des signalements et les coopérations associatives. Un volume en forte hausse : 122 000 signalements en 2025, contre 42 000 en 2024.



14 novembre 2025 Arcom et Parquet

Rencontre avec Monsieur Benoît Loutrel de l'Arcom et Madame Johanna Brousse, procureure cheffe de la section cyber du Parquet de Paris pour faire le point sur les actions menées en tant que signaleur de confiance. Les échanges ont permis de détailler la rigueur des procédures de signalement, d'illustrer concrètement le traitement des contenus illicites et de mettre en lumière les coopérations opérationnelles avec les autorités



12 décembre 2025

Ministre déléguée chargée du Numérique et de l'IA

Madame la ministre Anne Le Hénanff a visité Point de Contact pour mieux comprendre le rôle des signaleurs de confiance. La rencontre a notamment permis de présenter les outils de signalement, ainsi que d'échanger sur la régulation du numérique et la protection des mineurs et des femmes. Ces échanges ont mis en évidence l'articulation concrète entre signalement, analyse juridique et orientation des victimes.

1 avril 2025

Trust & Safety forum

Point de Contact a participé à une table ronde sur les violences sexuelles basées sur l'image à l'ère des deepfakes, afin d'échanger sur les difficultés de protection des victimes et les réponses possibles face à ces nouvelles menaces.



29 octobre 2025

CyberTaskForce

Notre directrice a participé à une table ronde de CyberTaskForce sur les outils technologiques de lutte contre la pédocriminalité, abordant notamment les défis liés aux contenus générés par l'IA et la nécessité de renforcer la coopération entre acteurs.

3 novembre 2025

Cybermalveillance

Visite de Cybermalveillance, l'occasion d'échanger sur les enjeux de signalement, de renforcer la coopération opérationnelle et de partager les bonnes pratiques en matière de protection des personnes en ligne.



1 octobre 2025

Lancement Cybermois

À Rennes, lors du lancement du CyberMois avec Cybermalveillance, Point de Contact et plusieurs partenaires ont sensibilisé des étudiants aux deepfakes, en abordant leur détection, les risques en ligne et les moyens de protection et d'accompagnement.

Collaborations avec la société civile

Au cours de l'année, nous avons intensifié notre action au sein de la société civile, en renforçant nos coopérations avec un large réseau d'acteurs engagés.

3 juin au 3 août 2025

Grande Enquête sur les Cyberviolences sexistes et sexuelles

Lancée le 3 juin 2025 avec Féminisme contre le cyberharcèlement et #Stopfisha, la **Grande Enquête** visait à mieux comprendre et **documenter les cyberviolences sexistes et sexuelles**. Ouverte à toutes et tous, elle s'est adressée en priorité aux victimes, à leur entourage et aux témoins, tout en mobilisant le grand public afin d'éclairer la connaissance et l'appréhension de ces phénomènes. L'Enquête visait une pluralité d'objectifs, tels que dresser un panorama précis de ces violences, analyser leurs contextes, leurs impacts et les recours mobilisés. Les résultats obtenus nourrissent des recommandations concrètes en matière de prévention et de protection, consignées au sein d'un **rapport inter-associatif à paraître** qui examine en profondeur les enjeux sociétaux, juridiques, techniques et politiques en lien avec les cyberviolences sexistes et sexuelles.

20 novembre 2025 MIPROF

Rencontres 2025 de la MIPROF, présentation des premiers résultats

À l'occasion de rencontres organisées par la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (Miprof), les trois associations ont dévoilé les premiers enseignements de la Grande Enquête. Ceux-ci mettent en lumière l'ampleur des cyberviolences sexistes et sexuelles, leur structuration, ainsi que leurs mécanismes de diffusion et de banalisation. Les échanges ont permis de faire émerger des premières pistes d'analyses et tendances à partir des données recueillies.

GE
CVSS

la **Grande Enquête** sur les
CYBER-VIOLENCES
sexistes et **sexuelles**

CONSULTER
LES PREMIERS
RÉSULTATS **2136**
réponses

Quelques chiffres

82% des victimes sont des femmes ou des filles

55% des victimes sont mineures

52% des victimes déclarent avoir subi les violences dans le cadre d'une relation amoureuse ou de couple.

FÉMINISTES
CONTRE
LE CYBER
HARCÈLEMENT

POINT
DE
CONTACT
.NET

STOPFISHA



12 octobre 2025

Lancement du groupe d'aller-vers numérique (GEAVN)

Avec l'essor du numérique chez les jeunes, les formes d'exploitation sexuelle des mineurs évoluent et passent de plus en plus par les espaces numériques. Pour mieux y faire face, de nouvelles méthodes d'intervention émergent, comme "l'aller-vers numérique", qui consiste à aller directement à la rencontre des jeunes dans les espaces qu'ils fréquentent en ligne afin de prévenir les risques et les accompagner. Dans ce contexte, Point de Contact travaille de concert avec le programme PARÉ de la Fondation Droit d'Enfance pour animer un groupe de travail dédié à ces enjeux encore peu visibles. Réunissant des associations, des experts du numérique et des chercheurs, ce collectif partage les expériences de terrain, identifie les difficultés rencontrées et cherche à faire émerger des solutions concrètes et des bonnes pratiques pour mieux protéger les mineurs en ligne.

AGIR EN LIGNE

face à

L'EXPLOITATION SEXUELLE DES MINEURS



11 décembre 2025

Partenariat avec l'Unaf

L'Unaf (Union nationale des associations familiales) et Point de Contact ont conclu une convention de partenariat visant à renforcer la protection des familles en ligne, en particulier par la sensibilisation des parents aux enjeux liés à la sécurité des enfants sur internet. Ce partenariat a pour objectif d'accompagner les familles dans la compréhension et l'usage des dispositifs de signalement des contenus illicites ou préjudiciables. À ce titre, des actions conjointes de sensibilisation sont mises en œuvre afin d'informer sur le rôle du signalement, de valoriser la fonction des signaleurs de confiance et de fournir aux parents des outils concrets pour mieux protéger leurs enfants face aux contenus choquants.



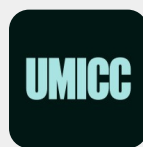
février 2026

À l'occasion des Safer Internet Days 2026, Point de Contact et l'Union nationale des associations familiales ont publié un guide pratique à destination des familles sur le rôle des signaleurs de confiance.

Notre plateforme professionnelle

La plateforme professionnelle de Point de Contact met à disposition des structures partenaires un **espace dédié leur permettant de signaler des contenus illicites en ligne** dans le cadre de leurs missions. Conçue pour les organisations engagées, elle facilite la **coopération entre les acteurs de terrain et notre équipe spécialisée dans le traitement des signalements**. Cet espace sécurisé renforce la capacité d'action collective en permettant aux professionnels de centraliser leurs signalements, d'en **suivre le traitement et d'échanger directement avec les équipes de Point de Contact**, afin d'améliorer la réactivité et la coordination face aux contenus problématiques en ligne.

Ils sont déjà partenaires :



Carte interactive PARÉ

Le programme PARÉ (Prévenir, Accompagner, Repérer, Évaluer) recense les structures engagées contre l'exploitation sexuelle des mineurs à travers une cartographie interactive nationale. Cet outil permet d'identifier, sur l'ensemble du territoire, les acteurs mobilisés (associations spécialisées, dispositifs de protection de l'enfance, services judiciaires et professionnels de santé) et de mieux comprendre l'organisation de la prise en charge des victimes.

Point de Contact y est identifié comme une ressource de signalement et d'accompagnement, aux côtés des acteurs spécialisés dans le repérage, l'orientation et le soutien aux victimes. Son intégration dans cet écosystème souligne la complémentarité des missions de détection et de signalement des contenus illicites en ligne, en particulier ceux relatifs à l'exploitation sexuelle des mineurs.



[VOIR LA CARTE](#)

Association Trajectoire

L'exploitation sexuelle des mineur·e·s : quelles réalités à travers l'Europe?

Ce rapport exploratoire couvrant 9 pays européens documente l'ampleur, les modalités et les réponses politiques face à l'exploitation sexuelle des mineurs. Point de Contact est cité parmi les acteurs opérationnels de référence dans la chaîne de signalement et de protection en France.

LIRE
LE RAPPORT



Trajectoires



LA CAMPAGNE

Centre Hubertine Auclert

Campagne #GenantSurtoutViolent

La campagne « Gênant ? Surtout violent ! », portée par le Centre Hubertine Auclert, vise à sensibiliser les jeunes aux (cyber)violences de genre et à déconstruire leur banalisation dans les usages numériques du quotidien.

S'appuyant sur une étude consacrée aux violences sexistes, sexuelles et LGBTphobes chez les 11-18 ans, elle met en lumière l'ampleur et le caractère systémique de ces phénomènes, en particulier en ligne. Elle oriente les publics vers des ressources de signalement adaptées, parmi lesquelles Point de Contact.

Tribunal judiciaire de Saverne

Cette ressource élaborée par le Tribunal judiciaire de Saverne vise à sensibiliser les adolescents aux différentes formes de violences, notamment en ligne, et à les orienter vers des dispositifs d'aide et de protection. À travers un format pédagogique et accessible, elle rappelle le cadre légal applicable, encourage la libération de la parole des victimes et promeut des réflexes concrets en matière de prévention et de réaction face aux violences. Elle invite à signaler les contenus illicites via des dispositifs dédiés, parmi lesquels Point de Contact, notamment via son dispositif Disrupt.



Contributions à la recherche

2025

Notre association a participé à de nombreux travaux de recherche visant à mieux comprendre et réguler les risques en ligne. Ses contributions portent notamment sur l'évaluation des grandes réglementations européennes comme le règlement sur les contenus terroristes (TCO) et le Digital Services Act (DSA), ainsi que sur l'analyse de phénomènes tels que le cyberharcèlement, la haine en ligne, l'extrémisme, les abus sexuels de mineurs ou encore certains mouvements en ligne.

Nous avons aussi pris part à des études sur différents environnements numériques (réseaux sociaux, plateformes pornographiques, jeux en ligne, app stores) et à des projets de recherche sur la modération des contenus, la confiance numérique ou le rôle des signaleurs de confiance. Enfin, Point de Contact contribue à la recherche en partageant ses données de veille et en alimentant des travaux d'analyse, ce qui en fait un acteur important à l'interface entre recherche, terrain et régulation.



Institut Barcelona d'Estudis Internacionals (IBEI)



Istanbul Marmara University, Faculty of Communication



Institute for Research on Male Supremacism (IRMS)



Arcom



International Centre for Missing & Exploited Children (ICMEC)



University of Amsterdam



Sciences Po Paris



Institut National du Service Public (ex-ENA)



Christchurch Call



We Protect Global Alliance



University of Galway Irish Center for Human Rights



University of Glasgow - CREATE Center for Regulation of the Creative economy



AI Futures Lab on Rights and Justice



Faculté de droit et de science politique - Paris Saclay



Visibilités

Cette année encore, les réseaux sociaux de l'association ont connu une activité soutenue, permettant de **relayer ses actions**, de **sensibiliser le public** et de **valoriser son expertise** auprès de millions d'internautes.

Parallèlement, le site internet de Point de Contact s'est affirmé comme un espace central d'information, avec la publication régulière d'articles visant à décrypter les enjeux liés aux contenus illicites en ligne, à partager des analyses et à rendre compte des travaux menés. Ces supports constituent aujourd'hui des leviers essentiels pour structurer une parole accessible, pédagogique et continue à destination du grand public comme des acteurs spécialisés.

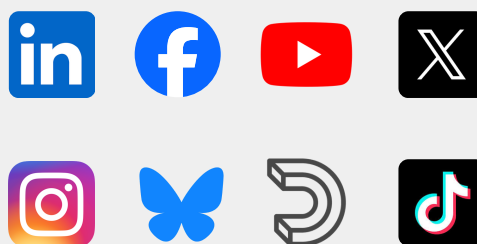
+ 160 000
visites du site

x 2,5 par rapport
à 2024



16 507
followers

+30 % par rapport
à 2024



Nos publications populaires en 2025



316

124

19



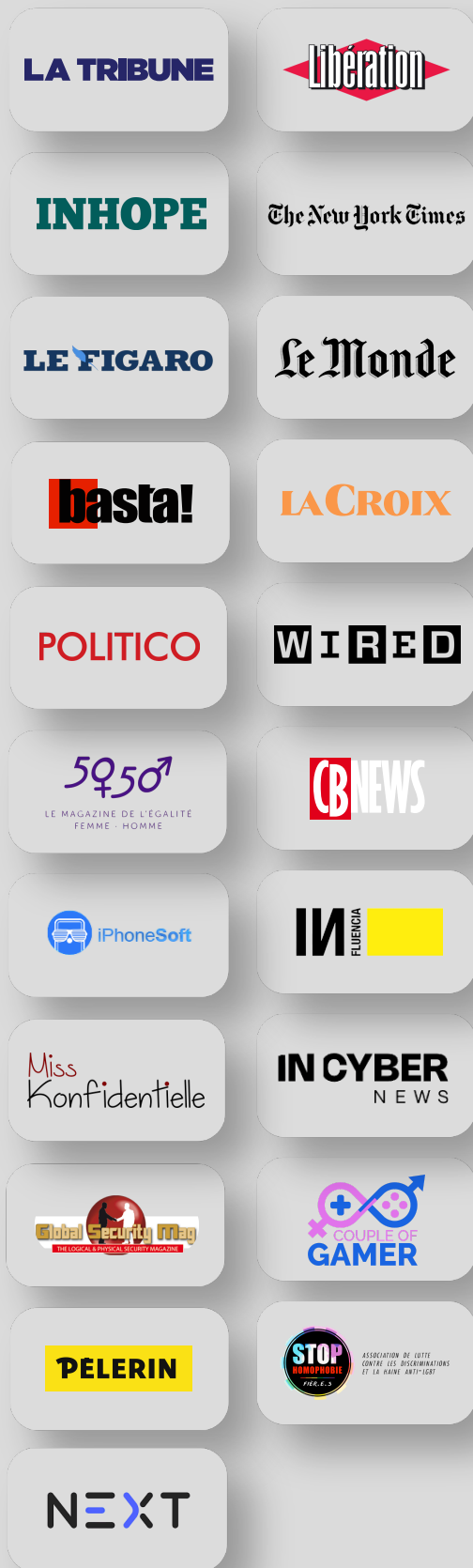
60 700 000

36 000

4770



Rayonnement médiatique



Au cours de l'année 2025, Point de Contact a été largement sollicité par des médias français et internationaux pour apporter son expertise sur les enjeux liés à la régulation des contenus en ligne, la lutte contre les cyberviolences et l'évolution des modes opératoires des acteurs malveillants.

Ces prises de parole ont permis d'éclairer le grand public sur les mécanismes de diffusion des contenus illicites, mais aussi de contribuer activement aux débats sur la responsabilité des plateformes et la protection des utilisateurs, en particulier des plus jeunes.

Rapport d'activités 2025



La désignation comme signaleur de confiance, le triplement des signalements reçus, ainsi que les travaux conduits aux niveaux national, européen et international constituent autant de jalons significatifs. Ils témoignent d'une dynamique collective, à la croisée des institutions publiques, de la société civile et des acteurs du numérique, tous engagés dans une même exigence de régulation et de protection des personnes en ligne.

Ces résultats ont été obtenus grâce à l'engagement d'une équipe de collaborateurs qui traitent chaque jour des contenus parmi les plus graves circulant en ligne. Ils illustrent aussi un équilibre exigeant entre l'ampleur des violences numériques et les ressources mobilisées, qui appelle à poursuivre les efforts, à innover et à renforcer les capacités d'action.

Internet ne sera pas plus sûr sans une société civile forte, organisée et financée à la hauteur des enjeux.

Nos soutiens financiers en 2025



Cofinancé par
l'Union européenne

